



GUIDE 41

Emballage — Recommandations pour répondre aux besoins des consommateurs

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/IEC Guide 41:2003](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9a49ee1c-d787-4c05-bfa0-ce07f24626f7/iso-iec-guide-41-2003>

Première édition 2003

© ISO/CEI 2003

PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

**iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)**

[ISO/IEC Guide 41:2003](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9a49ee1c-d787-4c05-bfa0-ce07f24626f7/iso-iec-guide-41-2003)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9a49ee1c-d787-4c05-bfa0-ce07f24626f7/iso-iec-guide-41-2003>

© ISO/CEI 2003

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax. + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Sécurité des êtres humains et de l'environnement	1
2.1 Pendant le stockage	1
2.2 Lors de l'emploi	2
2.3 Élimination	2
3 Aptitude à l'emploi	3
3.1 Protection	3
3.2 Sécurité d'ouverture	3
3.3 Manipulation de l'emballage	3
3.4 Dimensionnement	4
4 Conservation des ressources et économie de coûts	4
4.1 Considérations générales	4
4.2 Conservation des ressources	4
4.3 Économie de coûts	4
Bibliographie	5

ITh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/IEC Guide 41:2003](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9a49ee1c-d787-4c05-bfa0-ce07f24626f7/iso-iec-guide-41-2003)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9a49ee1c-d787-4c05-bfa0-ce07f24626f7/iso-iec-guide-41-2003>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) et la CEI (Commission électrotechnique internationale) forment le système spécialisé de la normalisation mondiale. Les organismes nationaux membres de l'ISO ou de la CEI participent au développement de Normes internationales par l'intermédiaire des comités techniques créés par l'organisation concernée afin de s'occuper des domaines particuliers de l'activité technique. Les comités techniques de l'ISO et de la CEI collaborent dans des domaines d'intérêt commun. D'autres organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO et la CEI participent également aux travaux.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

Les projets de Guides adoptés par le comité ou le groupe responsable sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Guides requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO et la CEI ne sauraient être tenues pour responsables de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Le Guide ISO/CEI 41 a été élaboré par le Comité de l'ISO pour la politique en matière de consommation (COPOLCO).

Cette première édition du Guide ISO/CEI 41 annule et remplace le Guide ISO 41:1984, dont elle constitue une révision technique.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9a49ee1c-d787-4c05-bfa0-ce07f24626f7/iso-iec-guide-41-2003>

Introduction

L'emballage des produits présente un intérêt pour les consommateurs, du fait que son coût est payé indirectement par les consommateurs. La normalisation d'aspects relatifs à l'emballage doit donc porter sur des facteurs tels que la sécurité, la salubrité dans le cadre de l'emploi prévu, le confort, la fiabilité, ainsi que sur des besoins d'ordre général tels que la protection de l'environnement et les économies d'énergie.

Le présent Guide a pour principal objectif de fournir des lignes directrices

- à ceux qui élaborent des normes pour répondre aux besoins et exigences, en matière d'emballage, des consommateurs en tant qu'acheteurs potentiels de biens et de services;
- aux comités élaborant des normes pour des produits de consommation ou des services;
- aux concepteurs et fabricants de produits, ainsi qu'à toute autre partie engagée dans la prise de décisions en matière d'emballage;
- aux organismes de surveillance.

La réputation du fournisseur d'un emballage de haute qualité peut s'en trouver renforcée. D'autre part, des économies peuvent être réalisées en termes de temps et d'argent grâce à une diminution du nombre de demandes de renseignements et de réclamations.

(standards.iteh.ai)
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9a49ee1c-d787-4c05-bfa0-ce07f24626f7/iso-iec-guide-41-2003>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO/IEC Guide 41:2003

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9a49ee1c-d787-4c05-bfa0-ce07f24626f7/iso-iec-guide-41-2003>

Emballage — Recommandations pour répondre aux besoins des consommateurs

1 Domaine d'application

Le présent Guide donne des recommandations générales à prendre en compte pour déterminer le type d'emballage le plus adapté pour protéger les produits au point de vente. Il n'est pas applicable aux emballages destinés exclusivement à protéger les marchandises lors du transport du fabricant au revendeur.

Le présent Guide cherche à maximaliser les avantages directs et indirects pour les acheteurs de biens et de services, notamment

- en supprimant les emballages superflus, réduisant de ce fait le prix des marchandises et la quantité de déchets;
- en assurant que les marchandises parviennent au consommateur dans l'état prévu par le fabricant;
- en protégeant le consommateur de tout effet potentiellement dangereux d'un emballage ou de son contenu;
- en permettant au consommateur de stocker les marchandises et leur emballage de façon appropriée et de les conserver, les détruire ou les recycler d'une manière qui réduira au minimum leur incidence sur l'environnement.

2 Sécurité des êtres humains et de l'environnement

2.1 Pendant le stockage

2.1.1 Il convient que le matériau d'emballage ne présente aucun danger potentiel du fait

- a) de l'émission de substances susceptibles de nuire à la santé ou à l'environnement;
- b) de la contamination du contenu par l'emballage, notamment dans les cas où une contamination pourrait résulter de l'interaction entre le matériau d'emballage et le contenu de l'emballage.

2.1.2 Il convient que le contenu ne puisse pas migrer à travers l'emballage, à plus forte raison s'il s'agit de substances potentiellement dangereuses. Il convient en particulier de prendre en compte les causes possibles de fuite suivantes:

- a) absence de joint étanche;
- b) détérioration de l'emballage due à des phénomènes exogènes, tels que température, lumière ou actions mécaniques prévisibles;
- c) détérioration de l'emballage provoquée par le contenu.

2.1.3 Lorsque le contenu est potentiellement dangereux, il convient que l'emballage soit clairement étiqueté et comporte des mises en garde et instructions pertinentes concernant le stockage et l'élimination, tant de

l'emballage que de son contenu. Il convient de tenir compte tout particulièrement des lignes directrices énoncées dans l'ISO 3864-1 et dans l'ISO 3864-2, ainsi que des consommateurs qui ont besoin de symboles tactiles de mise en garde tels que les symboles spécifiés dans l'ISO 11683. L'emballage doit également être à l'épreuve des enfants, conformément à l'ISO 8317.

2.1.4 Lorsque le niveau de sécurité et/ou d'intégrité du produit s'altère avec le temps, il convient que l'emballage soit clairement étiqueté à cet effet.

2.2 Lors de l'emploi

2.2.1 Lorsque le contenu est potentiellement nocif, il convient

- a) que l'emballage ne prête pas à confusion et soit facile à distinguer, par sa couleur et sa forme ou tout autre moyen, des emballages employés pour des aliments ou des boissons;
- b) que l'emballage soit clairement étiqueté et porte les mises en garde et instructions appropriées concernant l'emploi;
- c) que les mises en garde et les instructions appropriées concernant l'emploi, telles que «Tenir hors de portée des enfants», soient répétées sur tout emballage interne éventuel, lorsque cela est techniquement faisable;
- d) de prévoir un emballage à l'épreuve des enfants conforme à l'ISO 8317.

2.2.2 Lorsque le contenu ou l'emballage sont potentiellement nocifs lors de l'ouverture ou du déballage du contenu, il convient de prendre en compte les considérations suivantes:

- a) Il convient que les instructions d'ouverture soient explicites et figurent en bonne place sur l'emballage.
- b) Il convient que le mode d'ouverture soit adapté au contenu, au type d'emballage et aux utilisateurs potentiels. Dans certains cas, il peut exister plusieurs groupes d'utilisateurs ayant des exigences différentes, voire contradictoires, quant au mode d'ouverture. Si l'ouverture de l'emballage nécessite l'emploi d'un dispositif auxiliaire, il convient de le signaler au consommateur et de s'assurer que le dispositif est disponible au moment de l'achat.

EXEMPLE Il convient que les emballages de produits pharmaceutiques «potentiellement nocifs» susceptibles de se trouver à la portée des enfants comportent une fermeture à l'épreuve des enfants, tout en étant faciles à ouvrir par des personnes handicapées, éventuellement à l'aide d'un dispositif auxiliaire.

- c) Il convient de prévoir une mise en garde lorsque le produit doit être retiré de l'emballage une fois celui-ci ouvert, et de fournir des indications sur les conditions de conservation du contenu.

EXEMPLE Conserves en boîte.

- d) Il convient que l'emballage soit conçu de manière à faciliter le déballage du contenu en toute sécurité.

Des indications complémentaires peuvent être consultées dans l'ISO 3864 et dans l'ISO 14021.

2.2.3 Lorsque le contenu risque de se détériorer ou de devenir nocif si l'emballage reste ouvert, il convient de donner des instructions de fermeture explicites.

EXEMPLE «Ce produit dégage des émanations toxiques — S'assurer que le récipient est bien fermé.»

2.3 Élimination

2.3.1 Il convient que l'emballage soit réduit au minimum et soit, par ordre de préférence, réutilisable, recyclable et/ou biodégradable. Des indications complémentaires sont données dans le Guide CEI 109 et dans le Guide ISO 64. Dans certains cas, un emballage à énergie récupérable peut constituer la solution la

plus raisonnable dans la mesure où sont pris en compte les aspects environnementaux et économiques, ainsi que les systèmes nationaux de gestion des déchets. Le recours à des emballages réutilisables est encouragé.

2.3.2 Il convient de donner des instructions explicites concernant l'élimination de l'emballage et/ou du contenu chaque fois que les moyens normaux d'élimination sont inadéquats.

3 Aptitude à l'emploi

3.1 Protection

Il convient que l'emballage protège le contenu de telle manière que ni la sûreté d'emploi ni la fiabilité de celui-ci ne soient diminuées par une usure normale lors du transport et du stockage et pour la durée de vie prévue de l'emballage.

Il convient que le contenu soit protégé contre

- a) les forces mécaniques externes, telles que chocs ou vibrations;
- b) la contamination par des substances susceptibles de l'endommager, telles que l'eau ou l'air;
- c) les conditions climatiques, telles que les températures extrêmes;
- d) les rayonnements, tels que la lumière ultraviolette, sauf dans le cas d'emballages conçus pour se dégrader après un certain temps.

3.2 Sécurité d'ouverture (standards.iteh.ai)

Il convient que la conception de l'emballage permette à celui-ci d'être ouvert en toute sécurité par le consommateur, c'est-à-dire sans provoquer de blessures ni endommager le contenu.

3.3 Manipulation de l'emballage

Il convient que la conception de l'emballage facilite

- a) le transport, le stockage et l'utilisation du produit depuis le moment de l'achat jusqu'à l'élimination ultérieure de l'emballage;
- b) la protection du produit avant son utilisation et durant son stockage ultérieur;
- c) l'ouverture de l'emballage et son maintien ouvert, lorsque cela s'impose, afin de ménager à l'utilisateur un accès aisé et sûr au contenu;
- d) la fermeture de l'emballage et son maintien dans cet état lorsqu'il n'est pas utilisé; il convient que les dispositifs de fermeture soient adaptés au contenu, à l'emballage et aux utilisateurs potentiels;
- e) le retrait du contenu de l'emballage sans endommager le contenu;
- f) le retrait du contenu sans endommager l'emballage, lorsqu'il est prévu de réutiliser celui-ci;
- g) le vidage complet de l'emballage;
- h) le remplissage d'un emballage réutilisable avec une recharge appropriée fournie par le fabricant.